

COMMISSION DE CONSULTATION SUR L'AUTONOMIE DES JEUNES

CONTRIBUTION DE L'UNI AU LIVRE VERT



12 PROPOSITIONS

POUR UNE AUTONOMIE LIBRE ET RESPONSABLE

mai 2009

INTRODUCTION

Lorsque l'on a pour ambition de mener une politique de la jeunesse, il est bon d'affirmer quelques principes conducteurs :

- la jeunesse n'est pas homogène. Les jeunes, au même titre que chaque individu, sont uniques, ont chacun une expérience, une condition, des besoins différents ; des ambitions, des projets, des envies, des idées différents. C'est pourquoi il faut éviter à tout prix de proposer « la » mesure pour la jeunesse, mais bien rester dans un cadre souple avec des possibilités adaptées à chaque cas.

- La jeunesse n'est pas un statut. Les jeunes n'aspirent qu'à une chose : qu'on les considère comme des jeunes adultes, comme des personnes qui aspirent à être responsables, libres, et qui ne désirent pas être rangés dans la catégorie des « jeunes », mais bien de citoyens au même titre que leurs aînés. C'est pourquoi il est bon de ne pas suivre les différents concepts qui finalement enferment dans un « statut » de jeune.

- L'autonomie, fil d'ariane de la commission pour une politique de la jeunesse, est une aspiration partagée par tout un chacun. Elle ne se décrète pas, mais est un processus, que chacun suit selon ses envies et ses possibilités, avec des priorités qui varient selon chaque individu. Inventer un système unique, rigide, automatique, universel, ne serait pas une solution adaptée.

- De même, il faut éviter le piège qui consiste à penser que l'autonomie se construit sans, voire contre la famille. Celle-ci, surtout en période de crise, représente le premier soutien des jeunes et c'est elle qui a la faculté de les accompagner au mieux dans leur

démarche vers l'autonomie. Il convient donc de l'associer à cette démarche et de l'encourager à tenir ce rôle.

- L'autonomie est le contraire de l'assistanat. Être autonome, c'est conquérir sa liberté pour devenir pleinement responsable. C'est pourquoi nous devons éviter l'écueil qui consiste à envisager une politique de la jeunesse uniquement par tout le spectre des aides sociales directes et des moyens. Ce point de vue, séduisant *a priori*, a démontré maintes fois son insuffisance.
- Les jeunes ont des projets, des idées, des volontés. C'est l'âge où tout est possible. Les politiques doivent avoir confiance en la jeunesse, et ne pas la considérer comme une catégorie traversant un mauvais passage de la vie. Nous ne devons définitivement pas considérer les jeunes comme des victimes de la société à qui il faudrait apporter nécessairement une assistance, mais au contraire comme des personnes dont les talents, pour s'épanouir, ont besoin qu'on les laisse s'exprimer.

12 PROPOSITIONS

L'UNI, qui considère qu'une politique pour l'autonomie des jeunes doit avoir pour ambition majeure de **lever prioritairement les obstacles à l'accès à l'emploi et à un logement, ainsi que de proposer des aides sociales justes et efficaces**, présente ici 12 propositions pour faciliter une autonomie libre et responsable.

Accès à l'emploi

L'emploi est le principal facteur d'autonomie pour les jeunes. Vecteur d'intégration sociale et source de revenus pécuniaire, il conduit nécessairement à la prise d'autonomie.

Un meilleur accès à l'emploi nécessite que l'on travaille à la fois sur l'orientation et sur l'insertion professionnelle.

Plutôt que d'inventer un énième système d'orientation inefficace, l'UNI juge préférable d'améliorer les dispositifs existants, sans perdre de vue que la première source d'information des jeunes pour l'orientation est la famille, qui doit avoir à sa disposition toutes les informations nécessaires.

Quant à l'insertion professionnelle, elle doit être l'objectif de tous, et notamment celui des universités, qui accusent encore beaucoup de retard en la matière.

Enfin, l'UNI considère que l'emploi des jeunes ne doit pas être limité au champ de l'emploi salarié, mais doit aussi englober la problématique de l'entrepreneuriat. Il est temps de livrer aux jeunes toutes les clefs qui permettent d'entreprendre.

PROPOSITION 1 : Améliorer le dispositif d'orientation active en l'avancéant dès la première et en créant des tests d'aptitude

Le dispositif d'orientation active, s'il est une bonne idée, reste pour le moment relativement inefficace. Les établissements ne jouent pas forcément le jeu, et il intervient trop tardivement dans la scolarité de l'élève, qui n'a que quelques semaines pour réaliser son dossier en fin du deuxième trimestre. Une réponse lui est envoyée seulement au début du troisième trimestre. Or, si l'orientation est un processus long qui doit se structurer petit à petit, ce dispositif apparaît comme insuffisamment progressif.

C'est pourquoi l'UNI demande que ce dispositif soit avancé en amont dès le premier trimestre de l'année de première, et que des tests d'aptitude (indicatifs) soient mis en place afin de permettre à chaque jeune de savoir si ses vœux sont en corrélation avec ses capacités.

PROPOSITION 2 : Connaître les métiers et les débouchés de chaque filière

Une bonne orientation ne peut se faire qu'avec une bonne information sur les métiers et les débouchés de chaque filière. Il est nécessaire de découvrir les métiers existants dès le plus jeune âge, avec des interventions de professionnels en classe qui, dès le primaire, viennent faire partager leur passion, et peuvent donner des perspectives supplémentaires aux jeunes. L'UNI préconise de même de multiplier les visites d'entreprises durant tout le cursus primaire et secondaire.

L'UNI souhaite que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur mettent en place un module « connaissance de l'entreprise et des organisations », y compris pour la formation des maîtres.

Il est également indispensable que tous les établissements, en particulier les universités, publient les statistiques complètes des débouchés de chacun de leurs diplômés : taux d'emploi à la sortie, à court et moyen terme ; salaire ; évolutions de carrières... Ces indicateurs doivent être comparables entre chaque établissement d'enseignement supérieur.

PROPOSITION 3 : Faire des BAIP un axe prioritaire de la politique des universités en matière d'insertion professionnelle, notamment en partenariat avec l'AFIJ

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle à jouer dans la préparation à l'embauche des jeunes diplômés mais également dans la perception qu'ont les étudiants du monde professionnel et notamment des chefs d'entreprise.

C'est pourquoi les universités, qui ont du retard en la matière par rapport aux écoles, et qui sont aujourd'hui dotées d'une nouvelle mission en matière d'insertion professionnelle, doivent prendre à bras le corps ce problème d'insertion des jeunes en se rapprochant fortement du monde de l'entreprise compris au sens large.

La mise en place de la récente loi Libertés et Responsabilités des Universités confère désormais aux établissements la possibilité de mettre en place un Bureau d'aide à l'insertion professionnelle. L'UNI souhaite que les universités mettent en place des initiatives innovantes alliant connaissance du monde professionnel et préparation concrète à l'embauche (aide à la rédaction de CV ; rédaction de lettres de motivation... etc.)

Afin de rendre ces structures efficaces, il est notamment nécessaire de travailler en commun avec des professionnels de l'insertion professionnelle. Parmi les structures d'aide à l'insertion professionnelle, l'AFIJ (association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés), dont les quatre principales organisations étudiantes sont administrateurs, mène une action efficace envers les jeunes diplômés, particulièrement ceux les plus en difficulté, afin de les accompagner vers l'emploi.

L'UNI propose que 50000 jeunes diplômés soient accompagnés individuellement dès la rentrée 2009, et que ces dispositifs soient mis en œuvre en partenariat entre les BAIP et l'AFIJ.

PROPOSITION 4 : Encourager l'entrepreneuriat

Une manière parfois oubliée de permettre l'accès à l'emploi est de promouvoir l'entrepreneuriat, qui non seulement est une solution pour trouver un emploi, mais offre de plus une plus grande autonomie encore à celui qui fait le choix de créer une entreprise. Le succès récent du statut de l'auto-entrepreneur prouve que l'entrepreneuriat est sollicité par les Français. C'est une vraie piste pour améliorer l'emploi des jeunes et partant, leur autonomie.

Il est souhaitable que l'entrepreneuriat soit mieux valorisé, et qu'il soit offert en solution potentielle dans le parcours d'orientation de chaque jeune.

L'UNI propose que soit facilitée la création d'une première entreprise par des incitations fiscales fortes, et de protéger le jeune entrepreneur en allégeant les contraintes en cas de faillite ou d'endettement.

Accès au logement

Afin de trouver des solutions au logement des jeunes, il est nécessaire de diversifier les acteurs et de trouver des solutions innovantes, qui présentent l'avantage de la faisabilité et du moindre coût.

PROPOSITION 5 : Faire des universités des acteurs du logement étudiant

La loi LRU donne notamment la possibilité aux universités de devenir propriétaire et de gérer leur immobilier. Ces mesures permettent aux universités de gérer un parc de logements, et

d'intégrer ces logements dans leur politique d'accueil de leurs étudiants, comme cela se fait déjà dans de nombreux pays étrangers.

L'UNI propose que les universités, par le recours au PPP (partenariat public privé) construisent et gèrent des logements étudiants. Ces nouveaux logements viendraient compléter l'offre proposée par le CROUS.

PROPOSITION 6 : Réformer la loi SRU afin d'impliquer les communes dans la gestion de logements étudiants

Au même titre que les universités, l'UNI souhaite que les collectivités locales s'impliquent également d'avantage pour créer et gérer du logement étudiant.

Une des solutions envisageables est de passer par le parc de logement social, géré par les communes, afin d'y intégrer des logements étudiants.

C'est pourquoi l'UNI propose une réforme de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), qui impose aux communes un parc de 20 % de logements sociaux, en intégrant pleinement le logement étudiant dans le logement social.

PROPOSITION 7 : Favoriser la colocation et les logements intergénérationnels

Parmi les mesures qui présentent un avantage en termes de coût et de faisabilité, la colocation et le logement intergénérationnel sont deux solutions qui peuvent être applicables rapidement et présentent l'avantage d'une solidarité entre jeunes et entre générations, en plus d'un accès facilité au logement.

L'UNI propose le développement de logements en colocation et intergénérationnels, et de créer des labels qui permettraient d'identifier facilement les logements les plus adaptés à ces modes de vie.

PROPOSITION 8 : Créer des parcs de logements modulables type « conteneurs »

Des logements plus grands, moins chers, modulables, qu'il est possible de livrer en 3 mois, et qui présentent un intérêt environnemental ? C'est possible avec les logements en conteneurs. Cette formule, développée à Amsterdam où ont été construits plusieurs parcs de logements, est plutôt destinée aux étudiants et au développement des campus intégrés, mais elle peut également constituer une solution alternative pour l'ensemble des jeunes.

Un parc de 100 logements étudiants en conteneurs sera disponible à la rentrée prochaine au Havre. Cette initiative mérite d'être expérimentée dans d'autres villes.

L'UNI propose la création de parcs de logements en conteneurs, qui présentent de très nombreux avantages. La création d'un parc sur les bords de Seine parisiens, à hauteur de l'université Paris Diderot par exemple, pourrait apporter une solution intéressante aux problèmes du logement étudiant à Paris, où les besoins sont beaucoup plus forts qu'en province.

Aide sociale

L'ampleur des abandons et des échecs dans les premiers cycles universitaires en France, en dépit d'un financement public important et en constante augmentation, doivent conduire à une réflexion sur l'efficacité de la dépense publique.

Autrement dit, l'investissement consenti pour poursuivre des études doit être plus rationnel, plus efficace, plus responsabilisant et à l'issue contribuer à une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Toutefois, le seul financement public des étudiants ne permet ni ne permettra pas de répondre à la problématique du financement. Ainsi tous les pays membres de l'OCDE ont vu le nombre d'étudiants doubler depuis les années 70 et ont été confrontés à la question du financement. La France, quand bien même elle assurerait 100 % du financement des études supérieures, ne pourrait pas répondre efficacement aux besoins des étudiants.

Au-delà de la simple comparaison avec les différents pays qui peut parfois manquer de pertinence à la vue de particularismes des systèmes non transposables en France, les enseignements à en tirer conduisent l'UNI à proposer une nouvelle approche.

Le système de bourse rend aujourd'hui possible grâce à ses améliorations récentes l'accès à une formation supérieure aux jeunes les plus en difficulté. Mais il nous faut aller plus loin pour l'égalité des chances et imaginer plusieurs dispositifs, cumulables, qui, en ciblant les jeunes et en particulier ceux des classes moyennes, constitueraient des compléments d'aide qui leur permettraient de poursuivre des études longues et parfois coûteuses dans de meilleures conditions.

PROPOSITION 9 : Création d'un véritable prêt étudiant

La majeure partie des pays de l'OCDE propose des systèmes de prêts pour aider et accompagner leurs étudiants. Un véritable prêt étudiant mérite d'être mise en place en France, afin de permettre à tous les étudiants qui le souhaitent de trouver ainsi un moyen efficace de financer leurs études.

Ce système de prêt, qui remplacerait celui existant mais pas suffisamment incitatif pour être efficace, serait à taux zéro, garanti par l'Etat, ouvert à tous, et à remboursement différé et modulable.

Le remboursement interviendrait à partir du moment où l'étudiant a trouvé un emploi stable. Il pourrait être suspendu en cas de chômage, et proportionnel au revenu.

Le prêt se fonderait sur le volontariat et viendrait en complément des autres aides existantes.

PROPOSITION 10 : Création massive de jobs étudiants dans les universités

L'emploi étudiant est souvent caricaturé, dévalorisé. Pourtant, il apporte de nombreux avantages : amélioration sensible du pouvoir d'achat des étudiants, point positif sur le CV et très bien perçu par les employeurs, expérience professionnelle... De plus il apporte une autonomie financière non négligeable.

L'UNI propose la création massive de jobs étudiants par les universités. Cela présente le double avantage de pouvoir travailler sur son lieu d'étude, ce qui est propice à la réussite, et de bannir les temps de transports parfois longs et coûteux.

Une valorisation pédagogique des acquis pour l'obtention du diplôme préparé ainsi qu'une organisation adaptée des enseignements sont également à prévoir afin d'encourager l'emploi étudiant.

PROPOSITION 11 : Création d'un ticket restauration étudiante

Parmi les mesures de soutien au pouvoir d'achat étudiant, l'UNI propose de créer un ticket restauration étudiante, qui fonctionnerait sur un modèle similaire à celui des entreprises.

Utilisable comme ticket RU, ce ticket vaudrait le double de son achat dans la restauration privée partenaire.

Il présente l'utilité d'offrir un choix plus large aux étudiants, de proposer une utilisation plus souple de ses tickets restauration et de permettre à tous les étudiants qui n'étudient pas à proximité d'un restaurant CROUS de pouvoir bénéficier de repas à prix préférentiels.

PROPOSITION 12 : Développement des bourses au mérite sur critère universitaire

Le système de bourse français dépend essentiellement de critères sociaux. De nombreux pays ont développé différents systèmes de bourses au mérite, qui permettent aux plus méritants, quelle que soient leurs conditions sociales, de mener leurs projets d'étude à terme.

Les bourses au mérite rentrent de plus dans une politique d'attractivité. Elles permettent à l'établissement ou la collectivité qui les mettent en place de récompenser leurs étudiants pour leur travail et d'attirer les meilleurs étudiants et chercheurs.

L'UNI propose ainsi le développement des bourses au mérite, qu'elles soient d'Etat, d'établissement, ou de collectivité, en complément des aides existantes et notamment des bourses sur critère social.

L'UNI, fidèle au principe de responsabilité individuelle souhaite favoriser les bourses de mérite. Dans cette continuité, l'UNI propose la création de bourse d'Université dans une logique d'attractivité s'additionnant à la logique sociale. En effet, il s'agirait de faire venir les meilleurs élèves dans nos universités. Cela peut être institué dans le cadre des fondations qui depuis la loi LRU peuvent être créées au sein des universités.